

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES
REpondant A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal :

- emplois répondant à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Pour faire face à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire d'activité, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, le contrat est établi pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ces emplois sont définis en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:12

COMMUNE DE SAINT DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 19 novembre 2016
Délibération n° 16/6-52

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES
REPOUNDANT A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Eric DELORME, 15^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission
Affaire Générale / Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois répondant à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire de l'activité figurant à l'annexe jointe conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:12

ANNEXE

**CREATION D'EMPLOIS REpondant A UN BESOIN EN PERSONNEL
LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION PROJET EDUCATIF GLOBAL	24	VACATAIRES PERISCOLAIRES : ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET SPORTIFS	CANDIDATS TITULAIRES DES QUALIFICATIONS REQUISES EN LA MATIERE	VACATION HORAIRE COMPRISE ENTRE 37.25 € ET 62.09 € BRUTS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 en séance du 28/11/2016
 et annexé à la délibération n° 52
 Signé et approuvé par :
 Gilbert LAFITTE
 Le 26/11/2016 00:13

